

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Création d'un comité suisse de l'acoustique.

Au début du mois de juillet 1937, s'est réunie, à Paris, la première conférence internationale de l'acoustique. Elle avait pour but d'ouvrir la voie à une collaboration internationale dans le domaine des travaux sur l'acoustique. Pour traiter ce vaste sujet, on créa plusieurs sous-comités auxquels fut confiée l'étude des questions suivantes : vocabulaire de l'acoustique, unités et méthodes de mesures, électro-acoustique, acoustique musicale, acoustique architecturale, réduction des bruits, acoustique physiologique. La Conférence prit des résolutions d'une grande portée pratique, ce qui autorise à espérer que les nombreux problèmes encore en suspens seront résolus d'une manière satisfaisante. La gestion des affaires est assurée par l'ISA (Fédération internationale des associations nationales de normalisation).

En Suisse, le « groupe de l'acoustique » de l'Association suisse de normalisation (ASN) a été fondé, le 23 novembre 1937. Dans ce groupement sont représentés : l'Ecole Polytechnique fédérale, la Direction générale des PTT, le Comité électrotechnique suisse, la Société suisse des ingénieurs et des architectes et la Société suisse d'oto-rhino-laryngologie. Ont été élus comme président M. le Professeur Dr. Tank EPF, et comme secrétaire M. W. Furrer, ingénieur à la Direction générale des PTT. Les organisations qui s'intéresseraient au domaine de l'acoustique sont priées de se mettre en rapport avec le secrétaire.

W. F.

Congrès de 1938 de la Fédération internationale de l'habitation et de l'aménagement des villes.

Il aura lieu à Mexico, du 13 au 20 août prochain. Voyage d'étude, au Mexique, de 6 à 7 jours. Au retour, visites d'étude aux Etats-Unis. Principaux thèmes du congrès : Aménagement du sous-sol. — Les conditions d'habitation dans les régions tropicales et subtropicales.

Tous renseignements par le secrétariat général de la Fédération : Bruxelles, 47, rue Cantersteen, Maison Shell, qui mettra les participants au congrès en relation avec l'agence chargée de l'organisation des voyages.

VIII^{me} Congrès international de la Route. La Haye 1938.

L'Association internationale permanente des Congrès de la Route porte à la connaissance des Collectivités publiques ou privées, des Chambres de commerce, des Sociétés de tourisme ou de transports sur routes, des Constructeurs d'automobiles ou de matériel, des Producteurs de matériaux routiers, de la Presse, des Agences de voyage, etc., que le prochain Congrès international de la Route se tiendra à La Haye, au mois de juin 1938.

Pour tout renseignement concernant les dates, ordre du jour, conditions de voyage et de séjour, excursions et tournées, les intéressés suisses voudront bien s'adresser au Président du Comité suisse de l'Association internationale permanente des Congrès de la Route, M. A. de Steiger, Inspecteur fédéral en chef des travaux publics, Berne, Laupenstrasse 9.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal

de la 55^e assemblée générale, le samedi 4 septembre 1937
à l'Hôtel Bellevue-Palace, à Berne.

(Suite et fin.)¹

Le Service technique suisse de placement a déployé une grande activité durant ces années et a noué des relations plus étendues, aussi à l'étranger. Un emploi hors du pays comporte naturellement le sacrifice de bien des habitudes commodes, il exige

¹ Voir Bulletin technique du 1^{er} janvier 1938, page 13.

souvent de grands efforts physiques de la part des intéressés et demande à nos collègues l'emploi de langues étrangères. Le Comité central se réjouit d'autant plus de ce que des ingénieurs éminents travaillent infatigablement à s'assurer un champ de travail à l'étranger et que de jeunes collègues s'intéressent grandement à toutes les possibilités d'activité au delà de nos frontières. La SIA doit une reconnaissance particulière à notre collègue, M. Nater, ingénieur à Téhéran, qui s'est donné une peine exemplaire pour procurer, en Iran, des possibilités de travail à de jeunes compatriotes.

Parallèlement à ces efforts, on a utilisé la Fondation Geiser pour instituer un concours sur « Questions d'existence de l'industrie des machines ». Ce sujet nous a apporté d'intéressantes contributions. Les deux mémoires placés en premier rang ont été publiés dans la « Schw. Bauzeitung » et en tirage à part.

Sur l'initiative de M. Mathys, ingénieur, une Commission des Coups de bélier et pertes de charge s'est créée. On y étudie ces effets dans les tuyaux et les galeries en charge. Une conférence avec des représentants des industries intéressées, des usines hydrauliques et des autorités, confirma l'intérêt de ces recherches. MM. les professeurs Meyer-Peter et Dubs ont accepté de diriger les deux sous-commissions et leurs recherches. Ces travaux, où des ingénieurs au chômage peuvent s'occuper, ont été financés avec l'aide de la Centrale pour la création de possibilités de travail (subvention 20 000 fr.), la Fondation nationale auprès de l'Ecole polytechnique (subvention 15 000 fr.) et le Fonds du jubilé de l'Ecole polytechnique (subvention 15 000 fr.).

Nos efforts se sont, en outre, portés sur d'autres points.

La Protection des titres n'a malheureusement pas encore abouti à un résultat définitif. Le règlement d'examen a été mis en ordre dans ses parties essentielles avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ; on n'a par contre pas encore pu se mettre d'accord, cet Office et nous, au sujet des conditions transitoires. Il faut néanmoins espérer que, malgré la résistance de certains milieux, notre conception finira par triompher, puisqu'elle est soutenue par les directions de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Dans les questions de concours, quelques satisfactions nous attendaient dans l'établissement du programme de différents concours ; mais nous nous heurtons encore à de trop nombreuses infractions contre nos normes. M. Bräuning, architecte, successeur de M. Rybi, architecte, s'est occupé de toutes ces questions avec autant de conscience que d'initiative.

Le travail de la Commission des normes a été complexe : sept normes révisées et deux normes nouvelles, celles pour l'exécution et l'entretien des constructions en bois et les conditions d'exécution et de métrage pour travaux de jardins ; toutes ces prescriptions ont reçu l'approbation de l'Assemblée des délégués. En outre, et après plusieurs années de travail de commission, nous avons pu mettre en vigueur, en 1935, les normes pour les constructions en acier, en béton et en béton armé.

Un de nos Groupes professionnels, celui des constructions en acier et en béton armé, s'est distingué par une activité particulièrement intense. Le malheur l'a frappé par le décès de son respecté président, M. le professeur Karner ; le Comité central accompagne son successeur de ses vœux, et souhaite de voir son activité couronnée du même succès. Nous signalons, à cette occasion, la collaboration précieuse et inlassable, que M. le professeur Ritter assure au Groupe.

La Commission de la Maison bourgeoise a pu, grâce à l'activité infatigable de son président, M. Schucan, architecte, éditer les volumes suivants : à fin 1934, le volume I du Tessin, — à fin 1935, le volume du Valais, — en été 1936, le volume II du Tessin, — en été 1937, le volume II de Saint-Gall ; le XXX^e volume, Unterwald, actuellement paru, termine la collection.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cet ouvrage, aussi bien le président que les membres de la Commission, ainsi que tant de collègues des diverses Sections, dont la collaboration a rendu possible l'achèvement de ce grand travail. Cette œuvre de la SIA l'honore, et les ingénieurs aussi bien que les architectes peuvent en être fiers.

La *Commission des cours* n'a pas institué de cours propres à la *SIA* ; mais celle-ci a participé au cours institué par l'Ecole polytechnique pour étudier les problèmes de la pollution des cours d'eau et de l'épuration des eaux usées.

En outre, la *SIA* a collaboré au congrès pour l'encouragement de l'usage du bois.

La question du *Carburant pour la traction automobile*, signalée par M. le directeur Lorenz, intéresse la *SIA* sans réserve. Il faut souhaiter qu'une commission d'étude, fondée en accord avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux et avec l'Union des centrales suisses d'électricité, élucidera cette question vitale pour notre pays.

Une autre tâche attendait le Comité central : le problème de l'*Urbanisme*. Une Commission d'étude, où figurent aussi des ingénieurs, a été fondée, en communauté avec la Fédération des architectes suisses ; elle a pris l'initiative d'examiner ce problème. L'augmentation constante et l'extension du trafic ont posé de nombreux problèmes relatifs à la création de quartiers neufs et de cités ; la Suisse doit les résoudre selon son génie. Les problèmes d'urbanisme doivent trouver chez nous des solutions adéquates, différentes de celles d'autres régions ; mais nos conditions nationales, plus serrées, exigent qu'on établisse, comme ailleurs et le plus tôt possible, des lignes directrices propres à permettre la meilleure utilisation de notre sol. Ces principes ne peuvent être établis que sur la base de notre économie actuelle et de nos conditions de vie, qui ne sont pas encore assez nettement définies.

Aucun changement n'est intervenu dans les *organes de la Société* ; la *SIA* se réjouit de ses constantes bonnes relations avec la « Schw. Bauzeitung », avec le « Bulletin technique » et avec la « Rivista tecnica ».

Le *Secrétariat* a dû fournir un grand travail, ces dernières années. Le Secrétaire central s'est chargé personnellement d'une vaste action en vue de la création de possibilités de travail.

Comme on s'en préoccupe depuis longtemps déjà, la *SIA* devrait avoir sa propre demeure. Une petite Commission a étudié diverses propositions relatives à une *Maison des ingénieurs et des architectes*, à Zurich ; cette idée semblerait pouvoir, si la bonne volonté y est, se réaliser à bref délai.

La *SIA* s'est fait représenter aux manifestations de diverses sociétés suisses et étrangères, dans le but de maintenir les bonnes relations existantes. Nos organes de Société ont, d'autre part, attiré l'attention de nos collègues sur les assemblées et les congrès tenus à l'étranger ; une bonne participation permet, en effet, d'y former des relations nouvelles.

L'orateur termine son exposé par le vœu que l'assemblée de ce jour, partie intégrante des fêtes du centenaire, aide à commémorer le développement de notre Société suisse des ingénieurs et des architectes.

c) *Approbation des Statuts révisés.*

M. Walther, ingénieur, regrette que la révision, attendue depuis des années, ait dû subir des retards successifs ; l'approbation du Code d'honneur et la nécessité d'en incorporer définitivement le principe dans les statuts ont conduit à une révision approfondie. Les statuts modifiés ont subi une discussion soignée dans diverses assemblées des délégués et conférences des présidents. Les sections les ont examinés en détail, puis l'assemblée des délégués du 3 juin a pu les approuver. Le Code d'honneur est issu du besoin de décharger le Comité central du soin de trancher les cas d'infraction aux principes de la Société. Il semblait du reste plus logique d'établir une distinction précise entre l'exécutif et la plus haute instance judiciaire de la *SIA*. La juridiction première reste confiée aux sections ; le Conseil suisse d'honneur fonctionne seulement en appel, laissant au Comité central la charge des sanctions. Le Code d'honneur doit maintenant entrer dans la vie, ce qui permettra de faire des expériences et de décider s'il faut, peut-être sous peu, procéder à une révision.

M. Pfleghard, architecte, a exprimé, dans une lettre au Comité central, ses scrupules relatifs au devoir de dénonciation, que l'article 7 impose aux membres ; d'autres réflexions concernent quelques points du Code d'honneur. Ces considérations ont été portées à la connaissance de l'assemblée des délégués, qui précédait cette séance ; il a été décidé d'en discuter à la prochaine assemblée des délégués et de noter, en attendant, ces remarques au procès-verbal, à titre d'interpré-

tation du Code d'honneur. Il sera peut-être indiqué de traiter ce sujet, avec d'autres propositions éventuelles de modifications, dans la prochaine assemblée générale, en se basant sur les expériences faites entre temps dans l'application du Code d'honneur ; une révision pourra alors être décidée le cas échéant.

Les modifications, apportées aux statuts, concernent principalement, d'une part, le mode d'élection des membres du Conseil suisse d'honneur et, d'autre part, l'introduction de membres correspondants, ceci dans le but de créer des relations plus étroites avec des sociétés étrangères. En outre, l'article 39/1 réserve au Comité central le droit de décider l'entrée de la *SIA*, à titre de membre, dans d'autres organisations. Puis l'article 30 fixe à nouveau le nombre des délégués, de manière à assurer aux petites sections le droit d'avoir au moins deux représentants. On a, d'autre part, renoncé à diminuer le nombre des délégués, parce que l'assemblée des délégués constitue la seule occasion, offerte à un grand nombre de membres, de donner leur avis sur les affaires de la Société suisse. L'assemblée des délégués propose l'approbation du Code d'honneur et des statuts.

M. Pfleghard, architecte, remercie le Comité central d'avoir agréé ses remarques et d'en prévoir l'examen à la prochaine assemblée des délégués ; ces propositions pourront ainsi être prises en considération lors d'une future révision. La question posée mérite en effet de ne pas être traitée à la légère, car le Code d'honneur impose des devoirs aux membres. En particulier, l'obligation d'annonce, prescrite à l'article 7, peut conduire, le cas échéant, à des difficultés. Le premier devoir de la Société n'est pas de prononcer des pénalités, mais de susciter des rapports amicaux, pour aider les collègues de nos professions à aplanir les difficultés surgies. Le Comité central devrait donc veiller à orienter les membres, qui n'ont pas d'autres occasions de prendre la parole qu'aux assemblées générales. Il serait bon de publier, dans nos organes de Société et de manière même étendue, les propositions de prescriptions éventuellement obligatoires, mises en discussion ; on éviterait ainsi de placer les membres devant un fait accompli. On pourrait, le cas échéant, recourir à une votation générale, s'il s'agit d'une prescription de portée essentielle sur la vie individuelle.

M. Vischer, président, remercie M. Pfleghard de ses explications, et l'assure que ses remarques seront examinées en même temps que les expériences qu'on aura faites durant les années prochaines ; on constituera ainsi un dossier à l'appui d'une révision du Code d'honneur.

A la votation, les statuts révisés sont approuvés à l'unanimité.

d) *Propositions de l'assemblée des délégués.*

M. Walther, ingénieur, annonce en premier lieu que l'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale, de décerner le titre de membre honoraire à M. Vischer, président, qui fait partie du Comité central depuis 1922, et dirige depuis 1928 les destinées de la Société. Celle-ci tient à lui exprimer ainsi sa grande reconnaissance pour cette longue période de dévouement éclairé. — M. Vischer, président, est acclamé membre honoraire. M. Vischer, président, remercie l'Assemblée générale pour cette distinction.

L'assemblée des délégués propose encore de décerner le titre de membre honoraire aux membres suivants :

M. Carl Jegher, ingénieur, comme membre de la Commission des concours et du Conseil suisse d'honneur, et surtout à cause de l'excellente direction qu'il assure à la « Schw. Bauzeitung », dont il est l'éditeur ; la tenue exemplaire et la présentation de notre organe contribuent à assurer le prestige de nos professions devant l'opinion publique.

M. le professeur A. Paris, ingénieur, précédemment membre du Comité central, actuellement membre du comité du Groupe professionnel des ingénieurs s'occupant des constructions en acier et en béton armé, et d'autres Commissions, longtemps président infatigable de la Commission de révision des normes du béton armé.

M. E. Rybi, architecte, précédemment membre du Comité central et président, durant de longues années, de la Commission des concours, initiateur du Code d'honneur et président actuel du Conseil suisse d'honneur.

M. M. Schucan, architecte, qui a présidé, bien des années, la Commission de la « Maison bourgeoise » et qui a réussi à mener à bonne fin cet ouvrage magnifique, ancien membre du Comité central et maintenant membre du Conseil suisse d'honneur.

Ces messieurs sont acclamés membres honoraires par l'assemblée générale.

e) *Lieu et date de la prochaine assemblée générale.*

M. Vischer, président, propose de tenir la prochaine assemblée générale à Zurich, en 1939, à l'occasion de l'Exposition nationale. M. Grämiger, ingénieur, se déclare prêt, au nom de la Section zurichoise, à organiser l'assemblée générale de 1939 à Zurich. Il est décidé à l'unanimité de tenir la prochaine assemblée générale à Zurich.

f) *Propositions individuelles et divers.*

La parole n'est pas demandée.

* * *

Introduite par un morceau d'orgue et par une allocution de bienvenue de M. le pasteur P. Tenger, la célébration officielle du centenaire a eu lieu à 15 h., dans la cathédrale de Berne. M. le Dr W. Bösiger, conseiller d'Etat, salue l'assemblée au nom du Conseil d'Etat du canton de Berne. Encadrés de quelques remarquables productions musicales, chant, musique à cordes et orgues, les discours de M. le conseiller fédéral Etter, de M. Vischer, président et de M. le professeur Dr A. Rohn, se succédèrent ensuite. La cérémonie se termina par la remise d'adresses de félicitations des associations suivantes :

Société suisse des Entrepreneurs,
Société suisse des constructeurs de machines,
Association des anciens élèves de l'E. P. F.
Fédération des Architectes suisses,
Werkbund suisse,
Société suisse des Géomètres,
Association suisse des Electriciens,
Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux,

American Society of civil Engineers,
American Society of mechanical Engineers,
Fédération des Associations belges d'ingénieurs,
Société royale belge des ingénieurs et des industriels,
Dansk Ingeniørforening,
Dansk Arkitektforening,
The Institution of Civil Engineers, Londres,
The Institution of Mechanical Engineers, Londres,
The Institution of Heating and Ventilating Engineers,
Royal Institute of British Architects,
Société des ingénieurs civils de France,
Société des architectes diplômés par le Gouvernement, Paris,
Réunions internationales d'architectes, Paris,
Koninklijk Instituut van Ingenieurs,
Association des ingénieurs et des architectes yougoslaves,
Association luxembourgeoise des ingénieurs et des architectes,
Oesterreichischer Ingenieur- und Architekten Verein,
Association of Engineers and Architects in Palestine,
Société des Architectes de la République polonaise,
Generalverband Polnischer Ingenieure,
Société polytechnique de Roumanie.

D'autres adresses avaient été envoyées auparavant au Secrétariat, par les Sociétés suivantes :

Association suisse des ingénieurs-conseils,
Verband Schw. Brückenbau- und Stahlbau-Unternehmen,
gen,
Association suisse pour l'aménagement des eaux,
Union suisse des Techniciens,
Escher, Wyss, Fabrique de machines,
Hunziker et Cie,
Sulzer frères,

Deutsche Gesellschaft für Bauwesen,
Verein Deutscher Ingenieure,
Elektrotechnische Zeitschrift, Berlin,
Association des anciens élèves des Beaux-Arts de Paris,
Sindacato nazionale Fascisti Architetti,

Sindacato nazionale Ingegneri,
Den Norske Ingeniørforening,
Norske Arkitekters Landsforbund,
Verein schwedischer Architekten,
Svenska Teknologföreningen,
Société d'architecture de Belgique,
Zentralvereinigung Architekten Oesterreichs.

Le banquet officiel eut lieu, le soir, au Casino ; le président de la Section bernoise invitante, M. Gfeller, ingénieur, salua nos hôtes de la part de la Société : M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral, apporta les salutations du Conseil fédéral dans une allocution enjouée. Puis trois orateurs prirent la parole, et se chargèrent de représenter les autres délégations étrangères ; ce furent M. le professeur Dr C. Matschoss, président de la Société des ingénieurs allemands, M. Charles Moreau, ingénieur, de la part de la Société des ingénieurs civils de France, et le Dr Giuseppe Caffarelli, ingénieur, secrétaire du Syndicat national fasciste des ingénieurs italiens.

Après le banquet, les sections de Bâle, de Berne, du Tessin, de Vaud et de Zurich présentèrent de courtes et charmantes productions, au sujet desquelles nous donnerons plus tard un rapport moins succinct. On resta ensuite jusqu'aux heures du matin dans les locaux du Casino, fort bien décorés pour la fête, se livrant à la danse ou à d'agréables causeries.

Le lendemain, dimanche matin, sous un ciel lumineux, ce fut la course au Gurnigel. A 9 h. 30 précises, la colonne de 37 autocars postaux prit la route. Une collation attendait les participants à Selibühl, tandis que le dîner était servi, à midi, sur la magnifique terrasse de l'hôtel du Gurnigel. Une charmante soirée intime avec musique et danse au Casino clôtura fort agréablement cette journée de fête.

A l'issue des cérémonies de Berne, le Comité central avait invité les délégués étrangers à une excursion de deux jours. Le lundi matin 4 autocars mis à disposition par la Direction générale des Postes amenèrent, sous un ciel sans nuages, les participants au Grimsel. Une courte halte à Interlaken permit d'admirer un instant la Jungfrau, puis, à Meiringen, de visiter les gorges de l'Aar. La centrale de la Handeck fait l'objet d'une visite, sous la conduite de guides compétents. Les Forces motrices du Grimsel offrent un déjeuner à l'hospice et le voyage se continue, par les cols du Grimsel et de la Furka, jusqu'à Göschenen. Un arrêt à l'hôtel Belvédère permet de visiter le glacier du Rhône. La Direction générale des Chemins de fer fédéraux offre, à Göschenen, une collation et conduit les participants, par deux « Flèches rouges », à Zurich où elle les reçoit le soir même au Buffet de la gare à dîner, en présence de M. M. Paschoud, Directeur général.

Le mardi matin est réservé à une visite des instituts de l'Ecole Polytechnique Fédérale sous la haute direction de M. le Président Rohn, agrémentée de diverses démonstrations et expériences. L'Association suisse des constructeurs de machines offre ensuite un déjeuner et invite une partie des participants à visiter quelques établissements industriels : Sulzer, Brown-Boveri, Escher-Wyss, tandis que les autres font un tour de ville, avec thé au Grand Hôtel Dolder. Le soir, le canton et la ville de Zurich représentés par M. le Conseiller d'Etat H. Streuli, architecte SIA et M. le Conseiller municipal E. Stirnemann, ingénieur SIA, reçoivent les délégations étrangères, en présence de diverses personnalités, à un banquet final dans les salles de l'hôtel Baur-au-Lac.

Zurich, le 28 septembre 1937.

Le secrétaire : P.-E. SOUTTER.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas des monnaies et des heures, 10^e édition, par F. Meyer-Redard, chef du Bureau de change à la « Banque commerciale de Bâle », siège de Genève. Un atlas, 80 cent., en vente chez l'auteur, à la Banque commerciale de Bâle, Genève, place de la Fusserie.

Cette dernière édition d'une publication dont nous avons plusieurs fois loué les mérites vient à son heure, à l'époque de l'établissement des bilans. Comme précédemment, cet